

BARÈME DES HONORAIRES – TRANSACTION HABITATION

Au 1^{er} Janvier 2025

PRIX DE VENTE	MANDAT EXCLUSIF OU CONFIANCE	MANDAT SIMPLE
0 € → 50 000 €	10 % TTC avec un minimum de 5 000 €	11 % TTC avec un minimum de 5 000 €
50 001 € → 120 000 €	9% TTC	10 % TTC
120 001 → 200 000 €	8 % TTC	9 % TTC
200 001 → 300 000 €	7 % TTC	8 % TTC
300 001 → 400 000 €	6 % TTC	7 % TTC
> 400 001 €	5 % TTC	6 % TTC
Garage / Parking	Forfait de 2 500 €	Forfait de 2 500 € TTC

HONORAIRES À LA CHARGE DU VENDEUR (Sauf succession : charges acquéreur)

Dans le cas d'une vente à la découpe, suite à une première mise en copropriété, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

BARÈME « FIDÉLISATION » - MISE EN VENTE D'UN BIEN

Une remise de 10% est consentie sur les honoraires de transaction de base (tableau ci-dessus).

Cette remise est applicable à la prise d'un mandat de vente exclusif ou « confiance » pour les clients suivants :

- Propriétaires bailleurs : Vente d'un bien dans une copropriété gérée par notre agence.
- Anciens clients : Clients avec lesquels notre agence a déjà concrétisé une vente par le passé.

TVA : 20 %

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

SARL au capital de 5 000 € dont le siège social est situé 169 Boulevard d'Haussonville 54000 NANCY

SIRET Nancy BFR 808 632 145 000 13 - CODE APE 6831 Z -

Carte Professionnelle : CPI 5401 2018 000 030 935 délivrée par la CCI de Meurthe et Moselle. -

GALIAN 89, rue de la Boétie 75008 PARIS – T. 120 000 € -

Les sommes versées pour le compte clients sont consignées au compte ouvert sous le n° 31432205305 BPL 2, rue Saint Lambert 54000 NANCY

Chaque Agence est juridiquement et financièrement indépendante

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

BARÈME GESTION LOCATIVE



HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement	7,2 %	8,4 %	9,6 %	
En % HT de l'encaissement	6 %	7 %	8 %	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Rédaction trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	

PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	●	150 € TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC
Permis de louer, demande d'autorisation et rendez-vous sur site avec le service de la commune concernée	○	○	○	105 € TTC
Conseil, expertise et déplacements pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	○	○	93 € TTC
Représentation à la commission départementale de conciliation (taux horaire)	○	○	○	93 € TTC

HONORAIRES DE GESTION AVEC ASSURANCE LOYERS IMPAYES INCLUS

Service INITIAL : 9,50 % TTC - Service CONFORT : 10,70 % TTC - Service PRIVILEGE : 11,90 % TTC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires ○ Prestation optionnelle payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%



Barème Honoraires Location

CENTURY 21 Libération
36, avenue de la Libération
54600 VILLERS-LES-NANCY

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2025

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

Honoraires à la charge du locataire*

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m² TTC

*Honoraires maximums plafonnés à 8.67% TTC du loyer annuel hors charges

Honoraires à la charge du bailleur*

Honoraires d'entremise et de négociation	200 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m² TTC

*Honoraires maximums plafonnés à 8.67% TTC du loyer annuel hors charges

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Barème établi le 01/01/2025

TVA 20%